



Présentation de l'épreuve orale HDA DNB SESSION 2015

publié le 18/12/2014

L'Histoire Des Arts fait l'objet d'un enseignement transversal, c'est-à-dire qu'elle est enseignée dans plusieurs disciplines ; elle favorise l'ouverture culturelle et intellectuelle de tous les élèves. Elle est évaluée à l'oral, notée sur 20 avec un coefficient 2. L' épreuve orale est organisée au collège, encadrée par des critères d'évaluation communs à tous les jurys. Une convocation individuelle pour chaque candidat sera établie par le chef d'établissement. Chaque élève devra fournir obligatoirement une pièce d'identité en cours de validité.

I -L'épreuve orale d'Histoire des Arts au DNB a été définie par plusieurs Bulletins Officiels :

- ▶ les contenus sous la forme d'un encart au bulletin officiel n°32 du 28 août 2008.
- ▶ l'organisation de l'oral d'examen, par le BO n°40 du 29 octobre 2009.
- ▶ l'évaluation de l'Histoire Des Arts à compter de la session 2012, par la circulaire n° 2011-189 du 3 novembre 2011 (voir Bulletin officiel n° 41 du 10 novembre 2011) et la circulaire académique du 11 octobre 2012 venant compléter celle du BO du 10 novembre 2011 et du BO n°32 du 28 août 2008.

Les grands domaines d'étude sont :

Arts de l'espace : Objets relatifs aux Arts de l'espace (Architecture, urbanisme, art des jardins, paysages).

Arts du langage : Objets relatifs aux Arts du langage (Littérature, mythes, romans, contes, poésie).

Arts du quotidien : Objets relatifs aux Arts du quotidien (Arts décoratifs, gravure, émaux, design, tapisserie, porcelaine).

Arts du son : Objets relatifs aux Arts du son (Musiques, compositeurs, oeuvres, opéra, instruments, chansons).

Arts du spectacle vivant : Objets relatifs aux Arts du spectacle vivant (Danse, arts du cirque, théâtre).

Arts du visuel : Objets relatifs aux Arts du visuel (Peinture, sculpture, dessin, photographie, cinéma, bande dessinée, arts graphiques, arts numériques).

II-Le thème 2014 - 2015 est : Arts et Villes en France et dans le Monde.

III- Les élèves devront établir une liste de 5 objets qui concernent 3 domaines artistiques. Cette liste des 5 objets sera ramassée par les professeurs : Mme BIOU, M MAREC, Mme SALLES (Avril 2015).

IV- L'épreuve orale d'Histoire des Arts au DNB est prévue en juin 2015 . Une session de rattrapage sera organisée en cas d'absence dûment justifiée. Une note sur 20 coefficient 2 est prise en compte pour l'attribution du DNB ; elle n'est pas transmise avant la proclamation des résultats par le jury du DNB. le candidat tira au sort l'objet d'étude sur lequel portera son exposé. Il n'y a pas de temps de préparation.

L'oral se déroule en 2 temps : un exposé puis un entretien.

- Si l'oral est individuel : un exposé (environ 5 minutes) + un entretien (environ 10 minutes).
- Si l'oral est collectif : 5 minutes d'exposé pour chacun des candidats + 10 minutes d'entretien avec le groupe + CAS DES ELEVES 1/3 temps.

L'entretien prend appui sur l'exposé et la liste d'objets d'étude présentée par le candidat.Ce n'est pas le dossier qui est évalué mais bien la prestation orale. Les principaux critères d'évaluation sont la capacité à commenter une œuvre en employant le vocabulaire artistique approprié ; la capacité à situer les œuvres dans le temps et l'espace, à établir des liens avec d'autres œuvres ; la capacité à s'exprimer correctement, à argumenter ses idées et justifier ses choix ; la capacité à répondre de façon pertinente aux questions posées lors de l'entretien.

V-Toutes les informations utiles pour les élèves et les parents d'élèves de Troisièmes et des exemples de documents étudiés sont sur le site du collège dans la rubrique HISTOIRE DES ARTS.

